



SOUTIEN FINANCIER EN LOISIR ACTIF PROGRAMME 2018-2019



L'URLS du Bas-Saint-Laurent est fière d'offrir aux municipalités, aux établissements d'enseignement publics et privés, aux CPE et aux organismes à but non lucratif, un programme visant à offrir à la population des occasions d'être active par le biais d'activités physiques, sportives et de plein air.

OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LE PROGRAMME

- Accroître les possibilités d'être actif en créant ou en bonifiant des espaces propices à la pratique d'activités physiques et de plein air.
- Soutenir l'acquisition de matériel durable favorisant la pratique d'activités physiques.
- Créer une nouvelle activité, un nouveau projet ou un nouvel événement.
- Encourager la pratique régulière d'activités physiques et de plein air auprès de la population.
- Favoriser l'émergence de nouveaux clubs de plein air (formels ou informels) dans l'une des 10 disciplines reconnues par le MEES (énumérées dans la partie *Évaluation des demandes*).
- Développer des compétences de plein air auprès des jeunes et lutter contre le déficit nature de ceux-ci.
- Intégrer les personnes vivant avec un handicap.

ADMISSIBILITÉ

Pour que la demande de soutien financier soit admissible :

- Le projet doit se réaliser entre le 1^{er} avril et le 30 novembre 2018.
- Le projet doit être conforme aux objectifs du programme.
- Le formulaire doit être reçu à l'URLS au plus tard le 18 mai 2018.
- Une seule demande par organisme doit être transmise à l'URLS.

Organismes admissibles

- Organismes à but non lucratif
- Municipalités, villes et MRC
- Coopératives
- CPE
- Organismes de personnes handicapées
- Établissements d'enseignement publics et privés

Organismes non admissibles

- Organismes non incorporés
- Fondations
- Clubs sportifs fédérés à l'exception des disciplines suivantes : vélo, ski de fond et triathlon.

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Les projets d'immobilisation
- Les projets déjà subventionnés par le MEES (*à l'exception du financement octroyé dans la mesure 15023 « À l'école, on bouge au cube »*)
- Les activités régulières d'un organisme, d'une municipalité ou d'une institution scolaire
- Le fonctionnement et l'administration d'un organisme
- L'achat de nourriture
- Les prix de présence et articles promotionnels
- Les taxes

ÉVALUATION DES DEMANDES

Les critères qui serviront à l'analyse des projets sont les suivants :

- Le projet se déroule entre le 1^{er} avril et le 30 novembre 2018
- Cohérence avec les objectifs du programme
- Originalité du projet
- Nombre de personnes et d'organismes touchés
- Durée du projet
- Impacts à long terme et pérennité du projet
- Participation financière du milieu
- Formulaire de demande complété adéquatement incluant des prévisions budgétaires réalistes

Pour le plein air, favorise la pratique de l'une des disciplines suivantes :

- | | | |
|-------------------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| • Activités subaquatiques | • Kite | • Spéléologie et canyoning |
| • Canot et kayak | • Randonnée pédestre et raquettes | • Triathlon |
| • Équitation | • Ski de fond | • Vélo |
| • Escalade et ski de montagne | | • Voile |

Note : L'URLS soutiendra financièrement jusqu'à un maximum de 50 % des dépenses admissibles du projet.

EXIGENCES ADMINISTRATIVES

- **Les organismes recevront leur aide financière à la réception du rapport final. Pour recevoir le paiement, elles doivent fournir leurs informations bancaires ainsi qu'un spécimen de chèque joint au rapport final.**
- Faire parvenir, à l'URLS du Bas-Saint-Laurent, le rapport final et l'utilisation du soutien financier, au plus tard 30 jours après la fin des activités prévues dans la demande.
- Assurer la visibilité de l'URLS du Bas-Saint-Laurent et de Kino-Québec tout au long de la réalisation des activités (formulaire d'inscription, médias, publications, ouverture officielle...).
- Nous aviser le plus rapidement possible si votre projet est annulé.
- Dans le cas d'achat de matériel, vous devez joindre les pièces justificatives de vos achats au rapport final.

DATES À RETENIR POUR UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

- Toutes les demandes doivent être reçues à l'URLS **au plus tard le 18 mai 2018.**
- L'envoi des résultats sera fait au plus tard le 1^{er} juin 2018.

VOUS DEVEZ FAIRE PARVENIR TOUS VOS DOCUMENTS À :

Caroline Castonguay
Conseillère en loisir
carolinecastonguay@urls-bsl.qc.ca
418 723-5036, poste 222

EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES

Achat de matériel durable :

Achat de matériel sportif de gymnase ou pour la cour d'école, achat de matériel sportif ou de plein air pour prêt gratuit à la population.

Activité d'initiation aux activités physiques intérieures ou extérieures et aux activités de plein air :

Frais reliés à l'animation et l'encadrement de l'activité, location d'équipement pour la tenue de l'activité, frais de transport pour se rendre à une activité.

Aménagement d'espaces récréatifs extérieurs et de plein air :

Aménagement d'un sentier, accessibilité et signalisation de sentiers, aménagement d'une surface de jeu lignée dans la cour d'école, installation de buts permanents, aménagement d'accès à l'eau pour embarcations non motorisées, animation d'un parc.

Activités de loisir actif pour les personnes handicapées :

Organisation d'olympiades, de tournois ou toute autre activité structurante et achat de matériel adapté.